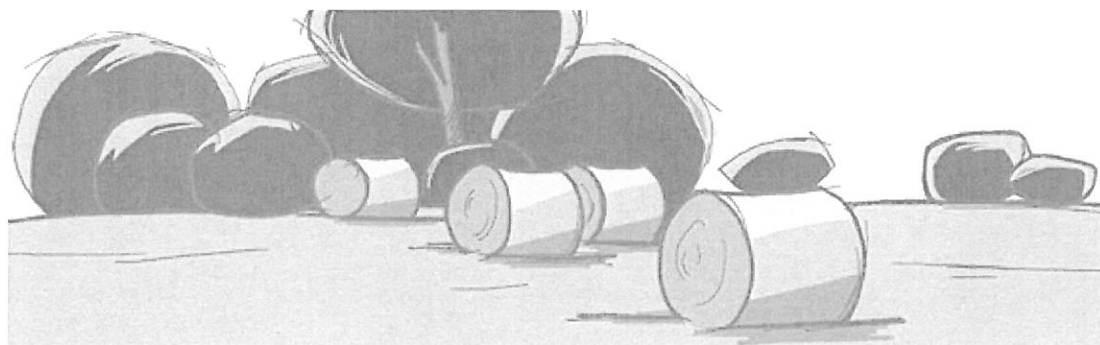




ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'agriculture SAgri



Actualités

21.07.2015 / 17:30

Intervention de l'armée pour approvisionner certains alpages en eau

Face à la pénurie d'eau, le Conseil d'Etat a demandé l'appui de l'armée pour alimenter les alpages non-accessibles par la route, en complément des entreprises privées déjà mandatées. Navigation, pêche et baignade sont interdites dans les zones de captage des lacs de la Gruyère et de Montsalvens.

La vague de chaleur actuelle provoque une situation de sécheresse importante, notamment dans les alpages des Préalpes. De nombreux exploitants ont dû déployer d'importants moyens pour acheminer de l'eau des vallées jusqu'aux pâturages. Une douzaine d'alpages non-accessibles par la route doivent toutefois envisager un approvisionnement par voie aérienne. Depuis vendredi dernier, cet approvisionnement a pu être réalisé par des moyens privés. Face aux nouvelles demandes formulées depuis, les besoins dépassent toutefois les capacités de la compagnie concernée. Aussi, le Conseil d'Etat a demandé à l'armée l'intervention de la troupe afin d'approvisionner par hélicoptères les alpages qui ne pourraient pas l'être par des moyens privés. Les coûts des approvisionnements sont à charge des agriculteurs.

Les demandes d'approvisionnement sont centralisées par la Chambre fribourgeoise d'agriculture et la Société d'économie alpestre (026 467 30 00).

Interdiction de la navigation, de la pêche et de la baignade

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, la Préfecture de la Gruyère a par ailleurs adopté ce jour un arrêté interdisant la navigation, la pêche et la baignade dans les zones où

s'approvisionneront en eau les hélicoptères militaires, dans les lacs de la Gruyère et de Montsalvens (voir carte annexée).

Cette interdiction n'est pas limitée dans le temps. L'intervention de l'armée devrait toutefois prendre fin le 4 août 2015 au plus tard.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des travaux de l'état-major de coordination " HELIOS " mis en place pour suivre l'évolution de la situation suite à la vague de chaleur qui touche actuellement le canton. Informations sur les mesures prises sur www.fr.ch/catastrophe.



Fichier(s):

[Arrete_prefet_Interdiction_navigation_peche_baignade.pdf](#)

[Zo interdiction navigation et baignade_170721_0900.pdf](#)

[retour](#)